

LOUDEAC - BD DE LA GARE (136J) – CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE

DELIBERATION BCA 2025 M12 154
Bureau du Conseil d'Administration du 2 décembre 2025

Membres délibérants présents :

Mme Sylvie GUIGNARD, Mme Martine HUBERT, Mme Nadège LANGLAIS, Mme Chantal NACIRI,
Mme Gaëlle ROUTIER,
M. Jean-Claude DAUPHIN, M. Paul LE BIHAN.

Assistait à la séance, avec voix consultative :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

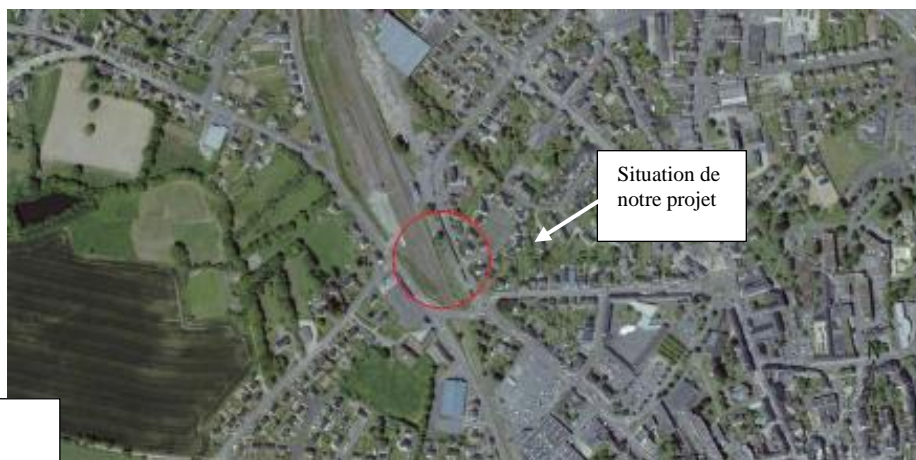
Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier
Mr François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu la délibération CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au BCA,
Vu la délibération CA n°2022 M03 32 du CA du 31/03/2022 relative aux délégations de compétence accordées au BCA,
Vu la délibération BCA du 04/11/2025 validant le plan de financement et la poursuite du projet.*

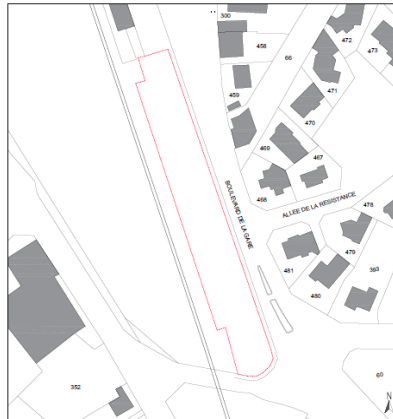
CONTEXTE

Dans le cadre des programmations P.L.U.S. et P.L.A.I., Terres d'Armor Habitat doit acquérir, pour la construction de 32 logements sur le Boulevard de la Gare à LOUDEAC, la parcelle cadastrée Section AC n°141 d'une contenance de 3 055 m².

Situation Géographique :



Plan de La Parcelle :



INFORMATIONS CADASTRALES

Adresse : Gare de Loudeac - 22600 LOUDEAC
Parcelle : 000 AC 141
Surface : 3 055m²

PROBLEMATIQUE

Cette parcelle viabilisée est cédée par la Commune de LOUDEAC pour l'euro symbolique, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2024.

Conformément à l'article L 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la consultation du Pôle d'évaluation domaniale préalablement aux acquisitions ou cessions immobilières des Organismes d'Habitations à Loyer Modéré, les biens susceptibles d'être vendus ont été estimés à 75 000 €.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition, auprès de la Commune de LOUDEAC, de la parcelle sise Boulevard de la Gare, cadastrée Section AC n°141, d'une contenance de 3 055 m², à l'euro symbolique,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- D'autoriser Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

**Le Bureau du Conseil d'Administration
Après en avoir délibéré**

- Accepte l'acquisition, auprès de la Commune de LOUDEAC, de la parcelle sise Boulevard de la Gare, cadastrée Section AC n°141, d'une contenance de 3 055 m², à l'euro symbolique,
- Autorise Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Autorise Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Voté à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo